

## ***HOPITAL DE JOUR D'ONCOLOGIE*** ***-Chimiothérapie-***

*Vous trouverez ci-après les informations pratiques utiles dans le cadre de votre prise en charge en hospitalisation de jour d'oncologie de l'Hôpital La Porte Verte. La présente charte complète le livret d'accueil élaboré par l'équipe d'oncologie de l'Hôpital.*

### **Etes-vous concerné ?**

L'Hôpital de jour d'oncologie de l'Hôpital la Porte Verte accueille des patients qui relèvent d'un traitement médical du cancer par chimiothérapie (tumeur solide) et qui souhaitent une prise en charge ambulatoire.

L'hospitalisation à temps partiel de jour est une alternative à l'hospitalisation à temps complet. Les prestations délivrées équivalent par leur nature, leur complexité et la surveillance médicale qu'elles requièrent à des prestations habituellement effectuées dans le cadre d'une hospitalisation à temps complet.

### **Quelles sont les conditions pour être admis à l'Hôpital de jour ?**

L'Hôpital de jour d'oncologie permet d'effectuer des chimiothérapies en ambulatoire. Le protocole de soins qui vous est proposé doit être compatible avec cette prise en charge. Vous restez ainsi dans votre cadre de vie habituel.

Certains actes techniques nécessaires au cours de la prise en charge peuvent y être réalisés (transfusions, ponctions, hémocultures...). L'avis de spécialistes d'autres disciplines, peut aussi être organisé, sur place, de même que l'accès au plateau technique de l'Hôpital la Porte Verte.

La première fois, vous vous présenterez au service des admissions situé au rez-de-chaussée pour obtenir un numéro de dossier (IPP). Le livret d'accueil de l'Hôpital la Porte Verte et le questionnaire de satisfaction vous seront remis.

### **Que se passe-t-il avant la prise en charge par l'Hôpital de jour d'oncologie ?**

#### **Le dispositif d'annonce**

Il est réalisé en deux temps et tracé dans votre dossier Patient.

- **La consultation médicale**

L'oncologue vous rencontre une ou plusieurs fois afin de faire le point sur la situation médicale actuelle et d'établir un diagnostic. Le choix du traitement se fait en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) et de façon collégiale. Une proposition de traitement vous est remise sous forme d'un Projet de soins personnalisé (PPS) écrit. L'oncologue prendra le temps de vous expliquer les modalités du traitement et les effets secondaires potentiels.

- **La consultation infirmière**

Cette consultation d'annonce infirmière se fait dans un second temps et peut se dérouler en plusieurs fois. Elle a lieu avant l'initiation du traitement et permet de répondre à vos questions. L'infirmière d'annonce vous explique le déroulement des séances de chimiothérapie et reprend les effets secondaires des produits qui vous seront administrés.

Le temps d'accompagnement soignant est essentiellement un temps d'écoute et de reformulation qui doit vous permettre de poser des questions et d'exprimer votre ressenti.

A l'issue des entretiens, les besoins en soins de support sont identifiés et mis en place (entretien avec la psychologue, l'assistante sociale, l'infirmière ressource douleur...). L'infirmière vous remet une pochette qui contient un calendrier prévisionnel des séances de chimiothérapie, votre Programme de soins personnalisé et tout document utile en fonction de votre traitement.

Lors de la consultation d'annonce, l'infirmière vous remet l'ensemble des numéros de téléphones utiles et en particulier celui de la cadre de soins infirmiers du service d'oncologie, de l'infirmière d'annonce, de l'infirmière de l'Hôpital de jour et du secrétariat.

### La RCP (réunion de concertation pluridisciplinaire)

La RCP est un lieu d'échanges entre spécialistes de plusieurs disciplines.

A l'Hôpital la Porte Verte, elle réunit les professionnels de l'établissement (oncologues, gériatres, radiologues, pharmacien), ainsi que ceux des établissements partenaires : oncologues, chirurgiens (digestif, thoracique,...), radiothérapeute, gastro-entérologue, urologue.

Elle inclut également les équipes soignantes et de soins de support (Cadre de soins, Infirmière de l'Hôpital de jour, Infirmière d'annonce, psychologue, secrétaire).

Elle a lieu chaque jeudi midi.

Votre dossier est étudié et un avis est émis sur les stratégies diagnostiques et thérapeutiques adaptées à votre cas.

Pour les situations spécialisées qui ne correspondent pas au domaine d'expertise des médecins présents à nos RCP, les dossiers sont présentés en RCP spécialisées (CLCC Curie Huguenin, Hôpital Mignot, HEGP...)

Votre oncologue référent vous informera par la suite de cette décision.

### Quels sont les documents qui vous sont remis ?

#### Le programme de soins personnalisé (PPS)

Le programme de soins personnalisé est élaboré avec vous par l'oncologue lors de la consultation d'annonce. Il précise le protocole de soins choisi, ses modalités, la surveillance, le bilan d'évaluation, les coordonnées des associations utiles. Il est validé avec votre accord.

#### Le livret d'accueil d'oncologie de l'Hôpital la Porte Verte

Ce livret contient :

- des éléments d'information sur la chimiothérapie et les autres traitements possibles,
- la présentation du Pôle d'Oncologie de l'Hôpital La Porte Verte et de son équipe médicale et soignante,
- le rôle de l'entourage,
- des pages pratiques avec les adresses utiles, un glossaire et un espace de notes personnelles.

Il vous est remis lors de la consultation d'annonce.

### Comment se déroule votre journée à l'Hôpital de jour d'oncologie ?

#### La veille de votre chimiothérapie

Une prise de sang est nécessaire pour valider votre traitement.

Elle sera réalisée par un laboratoire de votre choix, qui faxera les résultats des analyses au secrétariat de l'Hôpital de jour (le numéro du fax étant indiqué sur l'ordonnance).

Si vos résultats ne permettent pas la réalisation de la chimiothérapie, vous êtes informé dès que possible du report de votre rendez-vous. Des prescriptions médicales complémentaires pourront être nécessaires.

Une nouvelle prise de sang devra être effectuée et un nouveau rendez-vous vous sera donné.

#### A votre arrivée dans le service d'hôpital de jour

Vous êtes accueilli par la secrétaire puis reçu en consultation par l'oncologue.

Ce dernier fait un bilan clinique des effets secondaires potentiels et vous prescrira si besoin un traitement complémentaire. Il vérifie les résultats de votre prise de sang et confirme l'indication de la chimiothérapie.

L'infirmière et l'aide-soignante vous accueillent à l'Hôpital de jour. Des lits et des fauteuils sont à votre disposition pendant la durée de votre traitement.

Une prise de constantes et une évaluation de la douleur sont réalisées.

Après la validation médicale, la pharmacienne lance la préparation des produits qui sont acheminés par un circuit spécifique interne conformément à la réglementation applicable au Unité centralisée de préparation et reconstitution des traitements anticancéreux.

L'infirmière met en place une perfusion par votre chambre implantable, réceptionne et contrôle les produits puis vous administre le traitement et veille à la traçabilité de l'administration.

Pendant la durée de votre traitement des soins de support (psychologue, diététicienne, relaxologue, infirmière ressource douleur etc..) vous sont proposés.

Le personnel médical et soignant applique la Procédure d'identification et de suivi de la prise en charge de la douleur spontanée et/ ou provoquée mis en place à l'Hôpital et les Protocoles de soins suivants :

- protocole de traitements antalgiques,
- protocole EMLA ®,
- protocole douleurs liées au cancer.

Vous pouvez être accompagné d'un proche pendant toute la durée de votre traitement.

Vous pouvez conserver vos affaires personnelles avec vous. Elles restent sous votre responsabilité. Vous disposez d'un placard pour les ranger.

#### Après la chimiothérapie

Avant votre départ, l'infirmière s'assure que le patient dispose :

- des informations concernant le traitement reçu et les effets secondaires possibles,
- des ordonnances médicales nécessaires,
- d'une convocation pour la prochaine séance.

Elle convient avec vous d'un rendez-vous téléphonique de suivi.

L'oncologue rédige un compte-rendu d'hospitalisation qui vous est envoyé et transmis à votre médecin traitant et aux médecins impliqués dans votre prise en charge.

#### Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'un des rendez-vous fixés

Nous vous demandons de bien vouloir prévenir le secrétariat au numéro suivant :

**Tél. : 01 39 63 74 87**

#### En cas d'urgence (à l'Hôpital de jour)

Un chariot d'urgence est disponible à l'Hôpital de jour, tous les lits sont équipés de prise d'oxygène et de vide.

L'oncologue présent dans le service est immédiatement informé.

En cas de nécessité, vous pouvez être hospitalisé dans l'unité de court séjour d'oncologie. A cet effet, un lit d'urgence est toujours disponible.

Si besoin, vous êtes transféré aux urgences, en unité de soins intensifs ou en réanimation de l'Hôpital Mignot de Versailles en application de conventions signées, ou dans le service adapté à la pathologie aiguë.

### Qui sont vos interlocuteurs ?

#### L'oncologue coordonnateur

Il coordonne l'organisation de l'Hôpital de jour et réalise les plannings de présence des professionnels médicaux et veille à l'adéquation et à la permanence des

prestations fournies aux besoins des patients et à la bonne transmission des informations et des dossiers médicaux et de soins nécessaires à la continuité des soins. Il participe à l'élaboration des indicateurs de suivi de l'activité et de la qualité des soins de l'Hôpital de jour. Il fait le lien avec les médecins prescripteurs.

#### L'équipe médicale

Une présence médicale minimale d'un médecin qualifié est assurée pendant la durée de la prise en charge en hôpital de jour : tous les patients en hôpital de jour sont vus par un oncologue.

Les consultations médicales préalables à l'hospitalisation de jour ou de suivi après une hospitalisation de jour se font sur rendez-vous auprès du secrétariat de l'Hôpital de jour.

#### Le personnel soignant

Une infirmière diplômée d'Etat, est dédiée à la prise en charge en hôpital de jour pendant ses heures d'ouverture. Elle veille au bon déroulement de votre prise en charge, en lien avec le secrétariat médical et le médecin coordonnateur.

Une aide-soignante est dédiée à la prise en charge en hôpital de jour de 8h30 à 17h.

#### Le secrétariat

Une secrétaire médicale partagée est présente pendant les horaires d'ouverture de l'Hôpital de jour.

Peuvent également intervenir dans le cadre de l'hospitalisation de jour, la psychologue de l'Hôpital, une diététicienne, le service social de l'Hôpital ou tout autre professionnel de soins de support au besoin.

#### Combien coûte la prise en charge ?

L'hospitalisation de jour donne lieu à une prise en charge financière à 100% par l'assurance maladie dans le cadre du dispositif ALD. C'est à votre médecin traitant de faire la demande de prise en charge auprès de l'assurance maladie.

Les transports « aller et retour » sont organisés par votre entourage ou vous-même et sont financièrement à votre charge. Après une appréciation au cas par cas, l'oncologue peut prescrire, un transport en taxi, VSL, ou ambulance. Les frais de transport sont alors pris en charge par l'assurance maladie.

Un repas est servi vers 12H à l'Hôpital de jour. Il est inclus dans la prise en charge.

## Où se trouve l'Hôpital de jour ?

### Locaux

L'Hôpital de jour est situé, dans des locaux dédiés, dans l'unité « Nord 3 » (Bâtiment Nord, 3<sup>ème</sup> étage).

Il comprend une salle d'attente, un bureau de consultation, un secrétariat, un poste de soins infirmiers, 5 boxes équipés d'un lit ou d'un fauteuil médicalisés avec un espace de rangement individuel, de deux cabinets toilette et de fauteuils « accompagnants ».

### Accès

L'Hôpital de jour est accessible par la passerelle qui dessert le pôle de consultations externes de l'Hôpital La Porte Verte (scanner, IRM), à partir du parking principal de l'Hôpital : suivez la signalétique « Hôpital de jour d'oncologie ».

**Attention :** En cas d'alerte Vigipirate, cet accès est fermé. Nous vous invitons à passer par l'accueil principal de l'Hôpital.

## Quels sont les horaires d'ouverture de l'Hôpital de jour ?

L'Hôpital de jour est ouvert de 8h30 à 18h30, sauf week-end et jour férié.

## En dehors des journées d'hospitalisation : la continuité des soins

Seuls les problèmes médicaux en lien avec votre hospitalisation peuvent être traités par l'Hôpital La Porte Verte. Tous les autres problèmes médicaux doivent être pris en charge par votre médecin traitant. Celui-ci peut en cas de besoin joindre votre oncologue référent.

**Du lundi au vendredi de 9h à 17h**, vous pouvez joindre le secrétariat médical de l'Hôpital de jour au :

**Tél. : 01 39 63 74 87**

**Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30**, vous pouvez contacter la cadre de soins infirmiers du service d'oncologie, l'infirmière d'annonce, l'infirmière de l'Hôpital de jour en utilisant la liste de numéro de téléphone qui vous est remis lors de la consultation d'annonce. Ceux-ci peuvent contacter l'oncologue référent et prévoir une consultation ou une hospitalisation.

**En dehors de ces horaires du lundi au vendredi et les WE et jours fériés**, vous pouvez joindre l'unité

d'hospitalisation de cancérologie de court séjour au :

**Tél : 01.39.63.77.23**

Le soignant peut à tout moment joindre le médecin de garde présent sur le site de l'Hôpital La Porte Verte 24h/24h et 7 jours sur 7 ou l'oncologue d'astreinte.

### En cas d'urgence

En dehors d'une urgence vitale pour laquelle vous devez contacter le centre 15, vous pouvez contacter le médecin de garde (01.39.63.73.95) qui aura accès à votre dossier informatisé. Celui-ci, présent 24h/24 pourra contacter l'oncologue d'astreinte si nécessaire.

Vous pouvez également appeler votre médecin traitant ou un service d'urgences de proximité, qui contactera le médecin de garde de l'Hôpital La Porte Verte présent 24h/24h.

Les dossiers médicaux sont informatisés et peuvent être consultés à tout moment par le médecin de garde.

## Comment accéder à votre dossier médical ?

Vous pouvez obtenir communication de votre dossier Patient. Un formulaire de demande est à votre disposition au secrétariat. Vous pouvez également vous adresser à votre oncologue référent.

## La CMPV et l'oncologie

L'Hôpital La Porte Verte est un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC) de statut associatif Loi 1901, gérée par différentes caisses de retraite et de prévoyance et principalement le Groupe Malakoff Médéric.

Depuis plus de 15 ans, l'Hôpital La Porte Verte développe une activité d'oncologie. Elle dispose d'une filière complète à savoir : 10 lits de court séjour, 4 places d'hôpital de jour (HDJ) et 15 lits de soins de suite et de réadaptation. Elle est membre actif des dispositifs de cancérologie sur le territoire.

L'Hôpital La Porte Verte a signé des conventions de partenariat notamment avec le CH de Versailles, l'Hôpital Privé de Parly 2 et des Franciscaines, Santé Service et Inicéa (Hospitalisation à domicile).

L'Hôpital est attentif en permanence à l'amélioration continue des soins prodigués dans ses services et à l'évaluation de votre satisfaction. Elle a mis en place au niveau de l'Hôpital de jour :

- des indicateurs de suivi d'activité : nombre de patients traités, nombre de séances, DMS, Age des patients, domicile des patients, types de prise en charge, etc.

-Des indicateurs de suivi de la qualité : RMM d'oncologie, tenue du dossier patient, délai d'envoi des courriers d'hospitalisation, évaluation de la douleur.

### **Vous souhaitez nous faire part de votre satisfaction, d'une réclamation, d'une plainte ?**

#### **Questionnaire de satisfaction :**

Il vous est remis lors de votre prise en charge. Nous vous invitons à le remplir et le transmettre à l'infirmière de l'Hôpital de jour ou à la déposer dans la boîte dédiée disponible à l'accueil de l'Hôpital.

**En cas de difficulté dans le cadre de votre hospitalisation**, nous nous invitons à contacter au choix :

- Le directeur de l'établissement : M. Thomas Lauret,
- Le directeur médical de l'établissement : Dr Marc Harboun,
- Le responsable des relations avec les usagers : Mme Laurence Lauzier,
- Les représentants d'usagers par mail [representants.usagers@lpv.univ.fr](mailto:representants.usagers@lpv.univ.fr) ou au 01.39.63.73.76
- La Commission des relations avec les usagers.

**Références réglementaires :** articles D6124-301 à 305 issus du décret n°2012-969 du 20 août 2012 modifiant certaines conditions techniques de fonctionnement des structures alternatives à l'hospitalisation

#### **Elaboration de la charte :**

Cette Charte a été élaborée par l'équipe médicale et soignante de l'HDJ d'oncologie et par la Direction de l'établissement. Elle est soumise pour avis à la CME et à la Commission de Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge.

Cette Charte est applicable depuis le : *21 mai 2013*  
Elle a été communiquée à l'ARS IdF le : *21 mai 2013*  
Dernière mise à jour le : *15 janvier 2024*

Toute modification de cette Charte aura lieu dans les mêmes conditions et fait l'objet d'une information de l'ensemble du personnel impliqué dans la prise en charge des patients et des patients pris en charge.